



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et Outaouais

COURRIEL

Montréal, le 15 janvier 2018

Objet : Demande d'accès concernant les adresses 9880 à 9900, avenue du Parc-Georges, (Montréal-Nord) Montréal

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 10 février 1995, 6 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-0856
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Isabelle Falardeau pour :

M^{me} Nezha Boumchagdidin
Responsable
Loi d'accès aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0112001 DATE DE RÉDACTION : 95 / 02 / 10
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 02 / 07 HEURE : - Arrivée : 9h.45
A M J - Départ : 10h.45

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Serge Alain

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Taluni inc.
9900 boul. Parc-Georges
Montréal-Nord (Québec)
H1H 4K8

Taluni inc.
5550 Fullum
Montréal (Québec)
H2G 2H4

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

. PERSONNES
RENCONTRÉES :
ressources

NOM/FONCTION
art 53-54

_____, gérant de
production

TÉLÉPHONE

(514) 277-3500

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[] [] [] [] [] []
Nombre : No No

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUT(S) : Vérification des lieux à la suite de la
fermeture de l'usine située au 9900 boul.
Parc-Georges à Montréal-Nord.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0112001

DATE DE RÉDACTION : 95 / 02 / 10
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En premier lieu, un rendez-vous avait été fixé avec monsieur ^{art 53-54} [redacted], gérant de production de l'usine située au 5550 rue Fullum à Montréal afin qu'il puisse me donner l'accès à l'intérieur des anciens locaux de Taluni inc.

Le rendez-vous avec ^{art 53-54} [redacted] qui devait avoir lieu le mardi 7 février 95 à 10h00 au 9900 boul. Parc-Georges à Montréal-Nord n'a jamais eu lieu. En effet, à la suite d'un malentendu, ^{art 53-54} [redacted] s'est présenté le lundi 6 février 95 à 10h.00.

Donc, le mardi, après avoir patienté durant une quinzaine de minutes, j'ai communiqué avec ^{art 53-54} [redacted] et celui-ci était à ce moment-là dans l'impossibilité de se présenter sur les lieux. C'est alors qu'il m'a suggéré d'aller voir monsieur ^{art 23-24- 53-54} [redacted] qui est une compagnie qui occupe les locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble du 9900 boul. Parc-Georges. Selon monsieur ^{art 53-54} [redacted] à la suite d'une entente avec sa compagnie, ^{art 23-24} [redacted] entrepose temporairement du matériel (produits finis) au deuxième étage de l'immeuble, i.e à l'endroit où était située la compagnie Taluni inc. Donc, en principe monsieur ^{art 2324-53-54} [redacted] devrait être en mesure

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0112001

DATE DE RÉDACTION : 95 / 02 / 10
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

de me donner l'accès au lieu.

J'ai donc rencontré art 53-54 et ce dernier a même accepté de m'accompagner car il a l'intention de louer les locaux et il voulait voir si les anciens locataires n'ont pas laissé des déchets indésirables.

Constatations :

Je n'ai constaté la présence d'aucun déchet dangereux sur place que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'immeuble.

J'ai aperçu une petite pièce fabriquée en blocs de béton et selon art 53-54 c'est une voûte dans laquelle la compagnie Taluni entreposait ses produits et déchets inflammables (solvants).

Cette voûte était complètement vide comme le reste de l'usine d'ailleurs à l'exception du matériel entreposé par art 23-24

À la suite de l'inspection, j'ai communiqué avec art 53-54 de la compagnie Taluni afin d'obtenir des informations en ce qui a trait aux activités de l'usine nouvellement située

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0110001 DATE DE RÉDACTION : 95 / 02 / 10
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

au 5550 rue Fullum à Montréal.

Les informations que j'ai obtenues sont les suivantes :

- la compagnie Taluni inc. se spécialise dans la fabrication de semelles de chaussures;

- elle possède également parmi ses installations de la rue Fullum, un plan de fabrication de talon en fibre et un plan de finition de talon en plastique;

- la compagnie Taluni inc. provient de la fusion des compagnies Talon CTL Ltée, les industries Sem-uni inc. et Continental Heel Ltd. La fusion a eu lieu en 1991;

- la dernière phase du déménagement de la compagnie du 9900 Parc-Georges au 5550 rue Fullum a eu lieu le 6 décembre 1994;

- dans le cadre de ses activités, la compagnie génère des colles à base de néoprène et d'eau ainsi que des solvants chlorés (méthyléthylène) à raison de art 23-24 gallons par mois pour chaque produit;

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0112001

DATE DE RÉDACTION : 95 / 02 / 10
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

- les déchets générés sont présentement entreposés à l'intérieur d'une voute fabriquée en blocs de béton dans les nouveaux locaux de la rue Fullum et la compagnie art 23-24 s'occupe de la collecte de ces déchets une fois par mois;

- l'entreposage de ces déchets n'a pas été préalablement autorisé par le ministre.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7610-06-01-0112001

DATE : 95-02-10

3. CONCLUSION

1- A la suite de la fermeture de son usine située au 9900 boul. Parc-Georges à Montréal-Nord, la compagnie Taluni inc n'a laissé aucun déchet dangereux sur les lieux.

2- Dans le cadre de ses activités au ~~9900~~⁵⁵⁵⁰ rue Fullum à Montréal, la compagnie génère des déchets dangereux qui sont entreposés dans une voûte à l'intérieur de l'usine et aucune autorisation à cet effet n'a été demandée au ministère.

4. RECOMMANDATION(S)

Il serait donc recommandé de :

1- fermer le dossier concernant la cessation des activités de Taluni inc au 9900 boul. Parc-Georges à Montréal-Nord.

2- informer la division analyse de la direction régionale que la compagnie génère et entrepose des déchets dangereux au 9900 rue Fullum à Montréal selon les informations obtenues de Sylvain Meunier, gérant de production pour Taluni inc.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR:

Serge Alain

Serge Alain
(signature)

95-02-10
(date)

- VÉRIFIÉ PAR:

ANDRÉ DUFRESNE

André Dufresne
(signature)

95/02/10
(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR: